



Thônex

AVIS

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° 1979

THÔNEX I LES VERCHÈRES

(Création d'une zone affectée à de l'équipement public)

Plan N° 30181-537

En application de l'article 15A alinéa 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (LaLAT), la commune de Thônex a transmis au Conseil d'Etat un avant-projet de loi modifiant les limites de zones selon plan N° 30181-537, tendant à la création d'une zone affectée à de l'équipement public située au lieu-dit « Les Verchères ».

Le projet est déposé :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. sur rendez-vous uniquement) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.qe.ch/lc/plans-en-consultation>;
- **à la mairie de Thônex**, 58, chemin du Bois-des-Arts (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 16h.) Tél. 022 869 39 00 ;

où il peut être consulté du **10 novembre au 10 décembre 2020**
inclusivement.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au:

Département du territoire

Office de l'urbanisme - direction du développement urbain

Case postale 224

1211 Genève 8

Publication FAO: **10 novembre 2020**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Antonio HODGERS

